



## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17  
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 septembre 2017

Présent : Henri BOURGOGNON

### **DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS FAFA**

Les dossiers de demandes de subventions sont à ce jour envoyés au district LYON et du RHONE, par courrier, à l'intention du Président Pascal PARENT. Notre procédure interne a changé grâce à l'utilisation d'un logiciel qui nous permet de tout traiter de façon informatique.

**Merci donc aux clubs**, pour lesquels il y a des demandes de subventions en cours (*les clubs sont au courant, car le Président signe la fiche projet pour un équipement et / ou est porteur du projet pour les minibus*), de bien transmettre l'information aux mairies sur la nouvelle procédure à suivre.

#### **Nouvelle procédure d'envoi des dossiers de demandes de subvention.**

Un dossier est composé de la fiche projet et de plusieurs pièces complémentaires. Toutes les pièces du dossier doivent nous parvenir sous forme de PDF, par courriel, avec AR, à l'attention du Président Pascal PARENT, aux adresses suivantes : [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr) / [terrain@lyon-rhone.fff.fr](mailto:terrain@lyon-rhone.fff.fr). Si les municipalités n'ont pas le logiciel qui permet de travailler sur des PDF, alors rédiger la fiche projet de façon manuscrite.

#### **Conseil sur la préparation du dossier.**

Il est nécessaire de bien identifier la **nature** de son projet, de faire un dossier par nature de projet et donc de préparer toutes les pièces à fournir pour la constitution informatique du dossier. ***Un dossier doit être complet, sinon il sera rejeté.*** Dans l'élaboration du plan de financement, l'aide demandée à la LFA ***doit être réaliste.*** Ne pas hésiter à appeler la commission des terrains.

### **PROJETS TERRAINS**

**Ce point peut-être capital.** Merci **aux clubs** de bien informer les mairies qui ont des projets (terrains, vestiaires, club house,...) **de bien nous informer, avant le début des travaux**, afin que nous puissions valider leur conformité vis-à-vis de la réglementation de la 3F.

Il existe pour cela un imprimé « demande d'avis préalable ».

Via internet (envoi de plans,...), vue satellite,...il y a aussi la possibilité de donner un avis, sans se déplacer, mais qui se traduira par un courriel de synthèse.

Notre activité de consultant est bien entendu recommandée ; notre activité d'auditeur pour classer les terrains est un passage obligé. ***Evitons les sueurs froides aux maîtres d'ouvrage.***

#### **Classements terrains / Visites.**

GENAY	Claude Perret-1	Confirmation de classement 5 gazon
AVEIZE	Municipal	Confirmation de classement 5 gazon
VAUGNERAY	Chanconche	Confirmation de classement 5 gazon
MILLERY	Freydière	Confirmation de classement 5 gazon
GENAS	Gonzales	Validation demande d'avis préalable terrain synthétique
L'ARBRESLE	Municipal-2	Visite de classement pour niveau 5SYE
VAULX EN VELIN	Jomard-1	Confirmation de classement 4 gazon
SAINT JUST D'AVRAY	Petit Moulin-1	Classement 5S
PONT DE CHERUY	Grammont-1	Confirmation de classement 3
RILLIEUX LA PAPE	Lones-2	Visite Projet Synthétique
TASSIN LA DEMI LUNE	Sauze	Interdiction de pratiquer le Foot A11 en compétition. Attente d'un courrier du Maire.